



**Direction Générale des
Services du Département**

Direction des Bâtiments, des Moyens
Généraux et du Patrimoine

Service Affaires Financières

Affaire suivie par : Catherine DOUCHET
Poste: 71.62

2011-CG-2-3269

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 23 septembre 2011

**BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX
OPÉRATION DE RÉHABILITATION 2012 AU
COLLÈGE PIERRE DE COUBERTIN À CHEVREUSE
RÉÉVALUATION**

Politique sectorielle : Enseignement
Secteur d'intervention : Enseignement du second degré
Programme : Collèges publics
Plan Pluriannuel collèges (2010-2016)

	2007P013E01	
	AP	CP 2011
Montant actualisé :	560 000 000 €	15 434 870 €
Montant affecté :	102 780 871 €	10 541 812 €
Montant disponible :	457 219 129 €	4 893 058 €
Montant réservé pour ce rapport :	64 800 €	50 000 €

Il vous est proposé d'adopter la réévaluation du coût de l'opération de travaux de traitement des charpentes dégradées, de réfection de la cour de récréation principale et de ravalement au collège Pierre de Coubertin à Chevreuse pour un coût total de 3 614 800 € TTC présentée dans la fiche jointe au présent rapport.

Si cette proposition recueille votre accord, je vous invite à adopter la délibération suivante :

AUGMENTATION DE LA DEPENSE AUTORISEE

Opération :	2007P013O007T01
	CHEVREUSE
	Pierre de Coubertin
	Traitement des charpentes dégradées, réfection de la cour de récréation principale, ravalement.
	Réévaluation.

Enveloppe financière € TTC

	Initial	Actuel
Montant des travaux :	2 778 300 €	3 132 300 €
Date de valeur :	Novembre 2008	Décembre 2010
Maître d'œuvre :	375 000 €	184 000 €
Services au maître d'ouvrage :	132 100 €	27 000 €
Aléas :	138 900 €	139 500 €
Révisions :	125 700 €	132 000 €
Total opération :	<u>3 550 000 €</u>	<u>3 614 800 €</u>

Calendrier

Notification maître d'œuvre :	Février 2009	Décembre 2009
Remise Avant Projet Définitif :	Mai 2009	Avril 2011
Notification travaux :	Janvier 2010	Novembre 2011
Livraison :	Août 2011	Novembre 2012

Echéancier en € TTC

2009	5 000 €	2 253 €
2010	1 900 000 €	253 €
2011	1 200 000 €	50 000 €
2012	445 000 €	3 100 000 €
2013		462 294 €

Justification et consistance de l'opération

L'opération susvisée a été adoptée par délibération du Conseil Général du 12 février 2009.

Elle vise à traiter les charpentes apparentes non protégées situées à l'extérieur du bâti du collège, dégradées par l'action continue du climat et des intempéries, à remplacer les descentes d'eaux pluviales et gouttières abîmées, à réaliser la réfection de la cour de récréation principale, d'origine (1993-1994), fortement dégradée et à ravalement les façades.

Etat d'avancement de l'opération

Les études de maîtrise d'œuvre sont en cours.

Justification de la demande d'augmentation de la dépense autorisée

A l'issue des études de maîtrise d'œuvre, certaines prestations non prévues dans le programme initial sont apparues nécessaires :

- la création d'un préau extérieur,
- la mise aux normes de l'accessibilité des personnes handicapées dans la cour Sud,
- la régulation des débits de rejet des eaux pluviales des surfaces de la cour de récréation principale,
- le traitement des toitures du centre de documentation et d'information (CDI) et de quelques parties des bâtiments annexes.

Création d'un préau extérieur

Début 2011, le chef d'établissement a alerté le Département sur le besoin d'un préau extérieur pour compléter la superficie du hall intérieur et répondre ainsi à l'accueil de près de 900 élèves. D'une superficie d'environ 200 m², ce préau serait implanté dans la continuité du bâtiment existant.

Le coût des travaux nécessaires est estimé à 193 000 € TTC.

Mise aux normes de l'accessibilité des personnes handicapées

Dans la cour Sud, zone hors programme, les normes d'accessibilité pour personnes handicapées ne sont pas respectées ; il convient donc d'y remédier à l'occasion de l'opération de travaux programmée.

Le coût de ces travaux est estimé à 24 000 € TTC.

Régulation des débits de rejet des eaux pluviales

Afin de réguler les débits de rejet des eaux pluviales des surfaces de la cour de récréation principale à rénover, un bassin de rétention sera mis en œuvre. Ce dispositif vise à améliorer la qualité environnementale du site et à réguler le débit de fuite, élément à prendre en considération pour l'autorisation d'urbanisme.

Le coût des travaux nécessaires est estimé à 81 000 € TTC.

Traitement de toitures

Il est recommandé de traiter la toiture du CDI et des parties des bâtiments annexes en substituant leur couverture en bac acier par une toiture en zinc, matériau pérenne et non sujet à la rouille et en cohérence avec le projet qui prévoit la mise en œuvre de gouttières et descentes d'eaux pluviales en zinc.

Le coût de ces travaux est estimé à 56 000 € TTC.

Le montant de l'ensemble des travaux est ainsi porté de 2 778 300 € TTC à 3 132 300 € TTC soit une augmentation de 354 000 € TTC, valeur décembre 2010.

Cette augmentation induit une évolution des révisions prévisionnelles initialement calculées en valeur novembre 2008 qui sont portées à 132 000 € TTC en valeur décembre 2010 (coefficient d'actualisation : 1,0436) et des aléas portés à 139 500 € TTC.

Les estimations du coût de la maîtrise d'œuvre et des services au maître d'ouvrage ont diminué compte tenu du fait que les montants de ces marchés notifiés sont inférieurs aux estimations initiales.

Conclusion

Le coût de l'ensemble de l'opération étant réévalué à 3 614 800 € TTC, il est demandé une augmentation de 64 800 € TTC du budget initial de 3 550 000 € TTC.